

COMMISSION DES BATIMENTS ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX

**RAPPORT CONCERNANT L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 54'000.--
POUR L'ELABORATION DE L'IMAGE DIRECTRICE DE LA ZONE NORD DE LA CAMPAGNE DU POMMIER**

La Commission, sur mandat du Conseil municipal du 8 octobre 2007, s'est réunie le 6 novembre 2007 pour étudier la demande d'ouverture d'un crédit d'étude pour l'élaboration de l'image directrice de la zone nord de la campagne du Pommier.

Elle a relevé que l'aménagement de cette zone n'empêcherait pas la construction d'une piscine dans le futur.

La Commission a approuvé l'exposé des motifs figurant au dos de la délibération y relative et a accepté, **à l'unanimité des membres présents**, d'ouvrir un crédit d'étude pour un montant de CHF 54'000.--.

Elle recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et approuve ce rapport à l'unanimité des membres présents.

Robert DETRAZ
Rapporteur

COMMISSION DES BATIMENTS ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX

**RAPPORT CONCERNANT L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 59'000.--
POUR LA RENOVATION ET LE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE PLACE**

La Commission, sur mandat du Conseil municipal du 10 septembre 2007, s'est réunie le 6 novembre 2007 pour étudier la demande d'ouverture d'un crédit d'étude pour la rénovation et le réaménagement de l'école Place.

Sur la base de la présentation du 9 octobre 2007 faite par le bureau Archi+, la Commission décide, **à l'unanimité de ses membres**, d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 59'000.-- pour l'appel d'offres et l'organisation de la rénovation et le réaménagement de l'école Place

Elle recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et approuve ce rapport à l'unanimité.

Robert DETRAZ
Rapporteur

Le Grand-Saconnex, le 6 novembre 2007

COMMISSION DES BATIMENTS ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX

**RAPPORT CONCERNANT L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 35'000.--
POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA TRANSFORMATION DE L'ECOLE PLACE**

La Commission, sur mandat du Conseil municipal du 10 septembre 2007, s'est réunie le 6 novembre 2007 pour étudier la demande d'ouverture d'un crédit d'étude pour la l'agrandissement et la transformation de l'école Place.

Sur la base de la présentation du 9 octobre 2007 faite par le bureau Ateliertraces, la Commission décide, à l'unanimité de ses membres, d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 35'000.-- pour l'appel d'offres et l'organisation de l'agrandissement et la transformation de l'école Place.

Cette étude devra se faire en coordination avec celle relative à la rénovation et la transformation de l'école Place.

De plus, la Commission décide, à l'unanimité, d'abandonner l'étude d'un parking dans le périmètre de l'école.

Elle recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et approuve ce rapport à l'unanimité.

Robert DETRAZ
Rapporteur

COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le budget 2008

Dans ses séances des 15, 16, 29 et 30 octobre 2007, ainsi que du 1^{er} novembre 2007, la Commission a étudié l'ensemble des documents concernant le budget 2008. Elle a d'abord passé en revue critique l'ensemble des subventions. A cette occasion, elle a auditionné le « MGS Basketball », « La Sirène, harmonie municipale du Grand-Saconnex », la « Guggenmusic Seven Art » et « L'atelier du Pommier ». Par rapport au subventionnement des sociétés communales, la Commission recommande de valoriser les prestations en nature (spécialement les mises à disposition de locaux à des conditions avantageuses) et de faire ainsi un pas en direction des normes IPSAS (International Public Sector Accounting Association), notamment introduites à l'Etat de Genève. La Commission recommande d'autre part au service des finances communal de recueillir les comptes et les budgets des sociétés sous une forme harmonisée.

Pour le budget de fonctionnement, nous relevons les éléments suivants :

- Les recettes fiscales des personnes physiques commencent enfin à refléter l'augmentation de la population. Par rapport au budget 2007, une augmentation d'environ CHF 2'400'000.- est proposée pour ce budget 2008. Les recettes des personnes morales diminuent de CHF 246'000.-, alors que la taxe professionnelle communale augmente de CHF 500'000.-.
- Le report de charges de l'Etat vers les Communes se poursuit en 2008 pour ce qui est des frais de perception des impôts (augmentés depuis 2007 de 3% à 4,5%) générant un surcoût de CHF 386'500.- et du taux de la participation à la rétrocession des impôts aux communes frontalières françaises (augmentés depuis 2007 de 1/4 à 1/3) générant un surcoût de CHF 555'000.-. Pour 2008, la Commune a encore hérité de nouveaux reports de charges avec une participation à la caisse de retraite des pompiers pour un montant de CHF 65'000.- et d'une augmentation de la participation au GIAP de CHF 103'000.-. Globalement, cela représente une somme de CHF 1'110'000.-.
- Les amortissements représentent un peu plus de CHF 7'000'000.- et les intérêts de la dette CHF 1'630'000.- pour une dette totale d'environ CHF 55'000'000.-.
- Le budget reste serré, si bien que les dépenses ponctuelles ont été réduites au strict nécessaire. Il est clair que ces économies ne sont pas pérennes, dans le sens que nous retrouverons certainement les dépenses correspondantes dans un budget futur.
- C'est pourquoi la Commission recommande au Conseil administratif de trouver des économies de fonctionnement durables, notamment à travers une analyse du fonctionnement de l'ensemble des services communaux et des prestations qu'ils dispensent.
- Une optimisation dans ce sens a par exemple déjà été réalisée par une unification des contrats de téléphonie mobile.
- L'aide au développement reste fixée à CHF 210.000.- soit 0.63% des charges. L'objectif de 0.7% sera fixé à nouveau dans les meilleurs délais financiers possibles.
- La Commission regrette enfin de n'avoir reçu aucune réponse de la part du Conseil d'Etat concernant la résolution qui lui avait été envoyée en 2006 suite au dépôt du budget déficitaire pour 2007. Cette résolution demandait notamment de revoir le système de péréquation intercommunale et d'éliminer les doublons entre l'Etat et les Communes.

A la fin de ses travaux, la Commission a :

- Approuvé à l'unanimité le budget de fonctionnement 2008 présentant un montant de CHF 33'532'837.- aux charges et de CHF 33'660'580.- aux revenus, soit un boni de CHF 127'743.-.
- Fixé à l'unanimité le nombre de centimes additionnels pour 2008 à 44 centimes.
- Fixé par 8 voix pour et une abstention le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens à 100 centimes.
- Autorisé à l'unanimité le Conseil administratif à renouveler en 2008 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
- Approuvé à l'unanimité les indemnités aux conseillers municipaux à CHF 81'000.-.
- Approuvé à l'unanimité les indemnités aux conseillers administratifs à CHF 213'400.-.
- Fixé par 7 voix pour et 2 voix contre le montant minimal de la taxe professionnelle à CHF 30.-.

La Commission constate d'autre part que pour 2008, les prévisions de dépenses pour les crédits d'investissements votés sont de CHF 510'000.- et qu'aucune recette n'est prévue.

La Commission remercie le Conseil administratif, le Service des finances et le Secrétaire général pour l'ensemble des renseignements qui lui ont été apportés et pour leur disponibilité.

La Commission a approuvé le présent rapport à l'unanimité et invite le conseil municipal à adopter les délibérations correspondantes qui lui seront soumises.

Grand-Saconnex, le 1^{er} novembre 2007

Pierre ECKERT
Rapporteur